

A l'époque de l'accident, un comité de citoyens fut formé. Il fut proposé d'organiser une souscription générale dans le public, pour venir au secours des victimes. Un grand nombre de partisans du gouvernement ont dit qu'ils ne voulaient pas organiser de souscription publique, parce que le gouvernement fédéral, avec un budget d'environ trente-six millions par année, pouvait payer ses dettes et qu'il serait absurde que les citoyens de Québec missent les mains dans leurs poches pour payer les dettes du gouvernement. Il est arrivé qu'un montant relativement peu élevé—seulement environ \$5,000, je crois,—fut souscrit par la population de Québec et il fut parfaitement compris que cette somme n'était que pour le soulagement immédiat des victimes, mais elle n'était pas destinée à acheter de nouveaux meubles, ou de nouveaux vêtements à ces victimes. Depuis cette époque, des demandes répétées ont été faites au gouvernement.

Des lettres et des pétitions ont été envoyées ; des correspondances de tout genre ont été adressées au gouvernement, le priant de venir au secours des victimes. Je dois dire que, sous l'impulsion du moment, le ministre des travaux publics a pris, au nom du gouvernement, la responsabilité de secourir ces victimes. Je dis tout de suite que l'honorable ministre a effacé le télégramme qu'il avait envoyé, mais lorsqu'il a effacé ce télégramme, je n'ai pas compris qu'il avait eu l'intention de se soustraire à la responsabilité acceptée par lui au nom du gouvernement. Quand il a visité Québec et qu'il s'est rendu sur les lieux de l'accident, j'ai compris que, d'après lui, le ministre de la milice s'était chargé de la chose et qu'il ne voulait pas que deux ministres se chargeassent d'une seule et même affaire. D'après ce que j'en ai compris, c'était une bonne explication, mais je n'ai pas compris qu'il enlevait au gouvernement la responsabilité assumée par lui en son nom, par le télégramme qu'il avait envoyé au président du comité des chemins, et dans lequel il disait que la corporation pouvait réparer les torts causés par la catastrophe, que le gouvernement lui rembourserait ses dépenses.

Il y a encore plus. Les victimes ont non-seulement perdu leurs meubles et leurs vêtements, mais la rue est complètement bloquée. Entre 40,000 et 50,000 tonnes de roc sont tombées dans la rue Champlain et tous ceux qui ont été à Québec, savent que cette rue est très étroite, qu'elle passe entre le rocher et les quais et c'est par les quais qu'elle communique avec le fleuve Saint-Laurent. Lorsque nous avons voulu débayer la rue, en enlever les débris et ouvrir un passage, les ingénieurs du gouvernement nous ont demandé de ne pas toucher aux quartiers de rocher tombés, parce que cela en détacherait une quantité beaucoup plus grande, sous le prétexte que ce qui git là aujourd'hui, sert d'appui au reste du rocher et l'empêche de tomber. Mais rien n'a été fait depuis. Tout ce que nous avons, ce sont des lettres accusant réception de pétitions et de plaintes envoyées de temps à autre, et dans l'intervalle, le conseil municipal de Québec a dû s'imposer une dépense considérable pour ouvrir un passage temporaire. Ce n'est qu'un passage temporaire et qui est très dangereux, en ce que nous sommes menacés d'une répétition de cette catastrophe. Je ne puis comprendre la négligence du gouvernement à ce sujet. Aujourd'hui, nous sommes menacés de la chute d'un quartier de rocher beaucoup plus considérable, et, si cela arrivait, je ne sais pas combien de personnes perdraient la vie.

Le gouvernement ne peut ignorer cela. Le rapport de ses propres ingénieurs qui m'a été communiqué par le général Middleton, constate que, tôt ou tard, une partie du rocher—non pas une petite partie, mais environ 150,000 tonnes—viendra à tomber, si l'on n'adopte pas les moyens d'empêcher cette chute ; et, cependant, rien n'a été fait. Tout ce qui a été fait, c'est que le ministre des travaux publics est venu examiner cela, et que le ministre de la milice, après être venu, lui aussi, a envoyé deux hommes de l'école militaire de Kingston qui ont étudié la chose, et fait le rapport dont j'ai parlé.

Le ministre de la milice qui est bien au courant des questions militaires, ainsi que du génie militaire, sait que ces rapports ne peuvent par eux-mêmes servir de contre-forts à ces rochers ; et, si l'on ne fait rien, si l'on ne prend aucune mesure pour prévenir le danger, je crois que l'on devra tenir le gouvernement criminellement responsable de la perte d'autres vies, par suite d'un autre éboulement. Voilà deux fois qu'il est averti par des accidents, mais sans résultat. Aujourd'hui, il est averti encore plus sérieusement qu'auparavant, car cinquante personnes ont perdu la vie.

L'on ne prend aucun moyen d'empêcher qu'une telle chose se renouvelle, et si un autre accident venait à arriver, n'importe qui serait justifiable de tenir le gouvernement criminellement responsable des pertes de vies qui pourraient arriver. Maintenant que la chambre siège, j'espère que le gouvernement ne sera pas aussi négligent à remplir ses devoirs à ce sujet.

Sir ADOLPHE CARON : L'honorable député s'est servi de bien fortes expressions, et il a parlé du gouvernement comme pouvant être tenu criminellement responsable du grand accident qu'il a mentionné, et que nous regrettons tous. Je crois que le temps n'est pas opportun de discuter cette question, sur la motion qu'il a faite, demandant la production des documents relatifs à cette affaire. Le temps opportun sera lorsque les documents seront déposés sur le bureau de la chambre. Ces documents démontreront quelle est la ligne de conduite que le gouvernement a cru devoir tenir, après avoir pris tous les renseignements possibles sur une question de cette importance. Lorsque ces documents seront produits, je serai prêt à démontrer que la conduite adoptée par le ministre, d'après le rapport de M. Baillairgé, dont l'honorable député a parlé, a été réellement celle qu'il devait adopter.

M. CASGRAIN : J'appartiens à la ville de Québec, et je connais quelque chose à ce sujet. J'ai vu de mes propres yeux ce qui arrivera et ce qui peut arriver dans quelques jours, même dans quelques heures. Il y a une grande fissure dans le rocher, et personne ne peut dire quel en sera le résultat. La corporation de Québec a averti le gouvernement à ce sujet. L'accident doit arriver et arrivera ; mais, actuellement, la ville de Québec a les mains liées. Il y a un statut de la province de Québec qui défend de toucher ou d'endommager le rocher, de sorte que tout est entre les mains du gouvernement. C'est une propriété militaire, et, conséquemment, sous le contrôle immédiat du ministre de la milice, de sorte que je ne vois personne autre que le ministre de la milice qui puisse être tenu responsable des accidents futurs. Je suis peiné de dire qu'actuellement, personne ne peut nier le fait